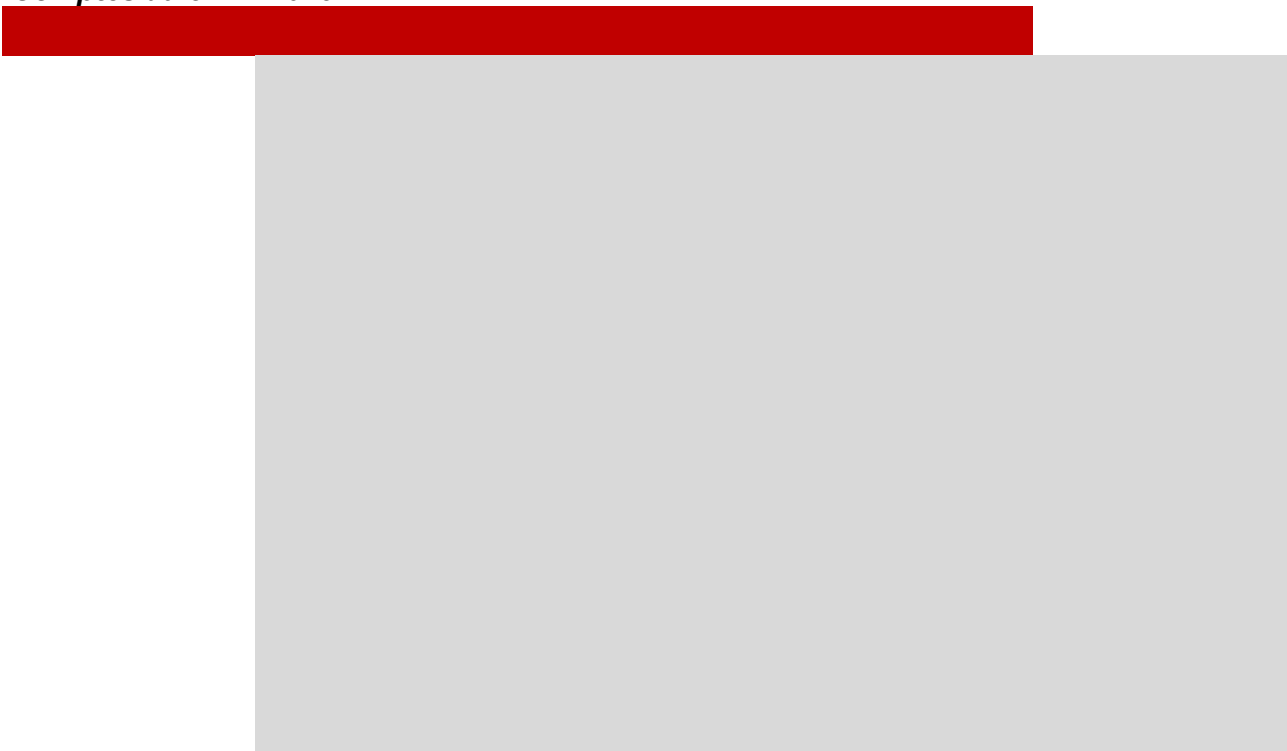


FONDS DE DOTATION HOSPI GRAND OUEST

Annexes aux Comptes 2025

**29 Quai François Mitterrand
44273 NANTES CEDEX 2**

Comptes au 31/12/2025



1- INFORMATIONS RELATIVES AU FONDS DE DOTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES

a. Objet

Le fonds de dotation a pour objet de mener ou soutenir toute action d'intérêt général visant à déployer la médecine de demain, améliorer la qualité de la prise en charge et le traitement des patients, ainsi que l'accueil et la qualité de vie des patients et de leur entourage.

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le fonds de dotation développe toute action contribuant directement ou indirectement à :

- Favoriser la recherche et les innovations scientifiques et ainsi accélérer le déploiement de la médecine de demain ;
- Développer des prises en charge et des soins nouveaux, permettant le bien-être global des patients ;
- Soutenir les innovations permettant d'améliorer l'accueil et la qualité de vie de tous les patients et des familles, y compris la promotion de la culture ;
- Favoriser le développement de programmes éducatifs visant à permettre l'information du grand public et la prévention santé, et l'accompagnement des patients et de leurs familles ;
- Soutenir les projets d'intérêt général au sein des cliniques du groupe mutualiste HOSPI GRAND OUEST en lien notamment avec les équipes médicales et soignantes.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds :

- Développera ses propres actions ;
- Ou participera au financement de structures ou de projets scientifiques, sociaux, familiaux ou éducatifs, dont la réalisation entrera dans le champ de sa mission d'intérêt général.

b. Moyens d'action

Afin de développer son objet social, le fonds pourra, notamment :

- Financer et réaliser des missions de recherche, en particulier de recherche clinique, médicale et paramédicale ;
- Attribuer des bourses de recherche pour des actions entrant dans l'objet du fonds - soutenir l'innovation médicale ;
- Soutenir et financer toute innovation contribuant à l'amélioration de l'efficacité des prises en charge ou de la qualité de vie des patients ;
- Soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- Conclure des conventions, notamment de partenariat avec toutes entreprises, collectivités territoriales ou publiques, ou associations, en lien avec son objet ;
- Développer des partenariats avec tout organisme développant des activités similaires ou connexes ;
- Procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds ;
- Prêter, louer et mettre à disposition des moyens matériels et humains dans le cadre de projets conformes à son objet ;
- Organiser des colloques, séminaires, formations en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
- Editer toutes publications et autres documents d'information ;
- Et plus généralement, mettre en place toute opération nécessaire à la poursuite de ses objectifs et qui soit conforme à la loi et aux règlements.

c. Faits marquants de l'exercice

Pour rappel, Le fonds de dotation HOSPI GRAND OUEST a été créé le 26 janvier 2021.

L'exercice concerné par cette annexe est de 12 mois, du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Il n'y pas eu de dépenses au titre de son objet social pour l'exercice.

d. Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

a. Application des principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux dispositions des règlements n°2018-06 et 2020-08 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC 2023-03 du 7 juillet 2023, relatifs à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, sont appliqués pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

La première application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable et entraîne :

- Une modernisation des modèles d'états financiers
- La suppression de la technique des transferts de charges
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- De nouveaux modèles de bilan et compte de résultat

Conformément aux dispositions des règlements, le changement de méthode est d'application prospective.

Les incidences de ces nouveaux règlements sur les comptes du fonds de dotation Hospi Grand Ouest ne sont pas significatives.

Les prescriptions sont apparues suffisantes pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la structure.

Les postes d'actif et de passif du bilan sont inscrits sans compensation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée en référence à la méthode dite des coûts historiques.

b. Modes et méthodes d'évaluation

- Immobilisations :
Le fonds de dotation ne comptabilise aucune immobilisation.
- Créances et dettes :
Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
- Engagements financiers :
Néant.
- Rémunération des organes de direction :
Au titre de l'exercice, les membres du Conseil d'Administration du fonds de dotation HOSPI GRAND OUEST n'ont perçu aucune rémunération, et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature.
- Effectif moyen :
Néant.

c. Notes sur le bilan

- Actif :
Au 31 décembre 2025, l'actif s'élève à 105 608 Euros, et est constitué de la manière suivante :
 - Une créance de 15 000 Euros envers le fondateur, la SAS HOSPI GRAND OUEST ;
 - Des disponibilités de 90 608 euros.
- Passif :
Au 31 décembre 2025, le passif s'élève à 105 608 Euros, et est constitué de la manière suivante :
 - Fonds propres consommables à hauteur de 105 608 Euros,

d. Notes sur le compte de résultat

- Produits :
Au cours de l'exercice, le fonds de dotation HOSPI GRAND OUEST a enregistré un produit d'exploitation au titre de la consommation de la dotation consommable pour un montant de 248.92 euros.

Au cours de l'exercice, le fonds de dotation HOSPI GRAND OUEST a enregistré un produit financier de 2 020 euros pour avoir mis en placement financier court terme les fonds non encore utilisés dans le cadre de son objet social.
- Charges :
Au cours de l'exercice, le fonds de dotation HOSPI GRAND OUEST a constaté des charges externes pour 1 818 euros, constitutives de la dépense en honoraires légaux, ainsi que de frais bancaires pour 451 euros.

e. Engagements hors bilan reçus

Au cours de l'exercice, le fonds de dotation HOSPI GRAND OUEST n'a reçu aucun engagement hors bilan.

3- Bilan ACTIF PASSIF et Compte de résultat 2025**BILAN**

ACTIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025			Exercice n-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concession, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Total I	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	90 608,31		90 608,31	99 794,23
Total II	105 608,31	-	105 608,31	114 794,23
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursements des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	105 608,31	-	105 608,31	114 794,23

PASSIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025	Exercice n-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
SITUATION NETTE	-	-
Fonds propres consommables	105 608,31	105 857,23
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	105 608,31	105 857,23
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	-	-
PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		8 937,00
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total VI	-	8 937,00
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	105 608,31	114 794,23

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025	Exercice n-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	248,92	8 921,77
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières reçues		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	248,92	8 921,77
CHARGES D'EXPLOITATION	-	0,00
Achats de marchandises		-
Variation de stock		-
Autres achats et charges externes	1 818,00	21,00
Aides financières versées par l'entité		8 916,00
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total II	1 818,00	8 937,00
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 1 569,08	- 15,23
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		15,23
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 020,10	
Total III	2 020,10	15,23
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	451,02	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	451,02	-
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 569,08	15,23
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	2 269,02	8 937,00
Total des charges (II+IV+VII+VIII)	2 269,02	8 937,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-

4- Honoraires des Commissaires aux Comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la certification des comptes	1 818,00	
Au titre des informations en matière de durabilité (pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce)		
Au titre des services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires totaux	1 818,00	